

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOURRIER
Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2022
Absente : Mme JOLY

**DELIBERATION 89/2022 – TARIFS DE L'ANNEE 2023 : CONCESSIONS
DU COLUMBARIUM**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2022 pour l'achat d'une concession du columbarium et propose de les maintenir en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs des concessions dans le columbarium, pour l'année 2023, comme suit :

CIMETIERE	TARIFS
Concession trentenaire columbarium	950 €
Concession cinquantenaire columbarium	1 040 €

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 21 novembre 2022
et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 21 novembre 2022
Le Maire, Jean-François GOBICHON

